ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

allocations et ressources

Question écrite n° 27528

Texte de la question

M. Rudy Salles attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, sur la différence de traitement financier et fiscal qui existe entre les personnes handicapées n'ayant jamais cotisé percevant l'allocation aux adultes handicapés (AAH) de la caisse d'allocations familiales et celles ayant cotisé percevant une pension d'invalidité de la sécurité sociale. À handicap équivalent, le traitement financier et fiscal de la personne qui reçoit l'AAH est plus avantageux puisque la pension d'invalidité est récupérable sur succession alors que l'AHH ne l'est pas. Par ailleurs, les personnes percevant l'AAH ont droit à l'allocation autonomie alors que celles percevant une pension d'invalidité n'y ont pas droit. Ces dernières peuvent toutefois bénéficier d'une allocation supplémentaire, le fonds spécial invalidité (FSI) mais qui implique des contrôles réguliers de la valeur de leur patrimoine et parfois même l'hypothèque de leur bien rendant toute succession délicate. Cette différence de traitement conduit certaines personnes handicapées à se retrouver dans une situation financière et fiscale moins avantageuse après avoir essayé de travailler qu'avant. Elle décourage également certaines personnes handicapées d'essayer de travailler. C'est pourquoi il souhaiterait connaître les mesures envisagées par le Gouvernement afin de rétablir une égalité de traitement entre les personnes atteintes d'un même handicap.

Données clés

Auteur : M. Rudy Salles
Circonscription : Alpes-Maritimes (3e circonscription) - Union des démocrates et indépendants
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 27528
Rubrique : Handicapés
Ministère interrogé : Handicapés
Ministère attributaire : Personnes handicapées

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 28 mai 2013, page 5452
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)